

# Invitation

Assemblée générale ordinaire

Mardi 24 avril 2012, 10 h 00

Centre des Congrès de Bâle

The Syngenta logo is displayed in a white horizontal band. It features the word "syngenta" in a blue, lowercase, sans-serif font. A small green leaf icon is positioned above the letter 'n'.

syngenta



Bâle, le 14 mars 2012

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous inviter à **l'Assemblée générale ordinaire de Syngenta SA**, qui aura lieu comme suit :

Date: **Mardi 24 avril 2012, 10 h 00**

(ouverture des portes à 8 h 30)

Lieu: **Centre des Congrès, Foire de Bâle, Messeplatz 21, 4058 Bâle**

### **Ordre du jour\***

#### **1 Rapport annuel 2011**

- 1.1 Approbation du rapport annuel, y compris des comptes annuels et des comptes du groupe pour l'année 2011
- 1.2 Vote consultatif sur le système de rémunération

#### **2 Décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la direction**

#### **3 Réduction du capital-actions par annulation des actions rachetées**

#### **4 Emploi du bénéfice résultant du bilan 2011 et fixation du dividende**

#### **5 Approbation d'un programme de rachat d'actions**

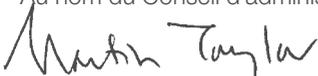
#### **6 Révision partielle des statuts: Abrogation des dispositions relatives aux apports en nature et à la fusion**

#### **7 Elections au Conseil d'administration**

- 7.1 Réélection de Stefan Borgas
- 7.2 Réélection de Peggy Bruzelius
- 7.3 Réélection de David Lawrence
- 7.4 Réélection de Jürg Witmer
- 7.5 Election de Vinita Bali
- 7.6 Election de Gunnar Brock
- 7.7 Election de Michel Demaré

#### **8 Election de l'organe de révision**

Au nom du Conseil d'administration de Syngenta SA:



Martin Taylor, Président

\* Traduction : seul le texte original de l'invitation en allemand fait foi  
Pour tout renseignement pratique, veuillez consulter les dernières pages de cette brochure

## Propositions et commentaires

### **1 Rapport annuel 2011**

#### **1.1 Approbation du rapport annuel, y compris des comptes annuels et des comptes du groupe pour l'année 2011**

Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport et des comptes.

#### **1.2 Vote consultatif sur le système de rémunération**

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner son accord au système de rémunération (pages 15-18 du Corporate Governance and Compensation Report/Corporate Governance und Entschädigungsbericht 2011). Ce vote est consultatif.

### **Commentaire**

Le rapport sur les rémunérations illustre les principes et les éléments de la rémunération chez Syngenta. En accord avec les recommandations du «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance», le Conseil d'administration propose de soumettre aux actionnaires le système de rémunération dans une votation séparée. Le vote est consultatif.

### **2 Décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la direction**

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres ainsi qu'aux membres de la direction.

### 3 Réduction du capital-actions par annulation des actions rachetées

Le Conseil d'administration propose :

(A) A la suite du rachat de 636 750 actions acquises en 2011 sur la deuxième ligne de négoce dans le cadre du programme de rachat, de réduire le capital-actions de la Société, qui s'élève à ce jour à CHF 9 376 289,90, de CHF 63 675,00 à CHF 9 312 614,90, divisés en 93 126 149 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune, et d'annuler les 636 750 actions rachetées en conséquence ;

(B) De constater que, sur la base d'un rapport spécial de révision établi selon l'article 732 alinéa 2 du Code suisse des obligations, les prétentions des créanciers de la Société sont entièrement couvertes malgré la réduction du capital-actions susmentionnée ;

(C) De modifier l'article 4 alinéa 1 des statuts de Syngenta SA conformément à la réduction du capital-actions comme suit (nouveau texte souligné) :

« Le capital-actions de la Société s'élève à CHF 9 312 614,90, libéré en totalité et réparti en 93 126 149 actions nominatives. Chaque action a une valeur nominale de CHF 0,10. »

#### Commentaire

L'Assemblée générale ordinaire du 22 avril 2008 a approuvé un programme de rachat d'actions portant sur jusqu'à 10 % du capital-actions. Le programme de rachat d'actions a commencé en avril 2010 et s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2012. En 2011, dans le cadre de ce programme de rachat, Syngenta a racheté 636 750 actions sur la deuxième ligne de négoce. Le Conseil d'administration propose de réduire le capital-actions à due concurrence et d'annuler ces actions.

L'organe de révision Ernst & Young constate dans son rapport spécial de révision à l'attention de l'Assemblée générale que les prétentions des créanciers sont entièrement couvertes, malgré la réduction du capital-actions prévue à ce point de l'ordre du jour.

La réduction du capital-actions par annulation d'actions ne peut être effectuée qu'après avoir publié trois fois l'avis aux créanciers (article 733 du Code suisse des obligations) dans la Feuille officielle suisse du commerce après la tenue de l'Assemblée générale.

## Propositions et commentaires

### 4 Emploi du bénéfice résultant du bilan 2011 et fixation du dividende

Le Conseil d'administration propose d'employer le bénéfice résultant du bilan 2011 comme suit:

Bénéfice reporté	CHF	2 183 711 938
Bénéfice de l'exercice 2011	CHF	1 069 943 898
Bénéfice disponible	CHF	3 253 655 836
Dividende proposé	CHF	-745 009 192
Attribution aux réserves libres	CHF	-200 000 000
Report à nouveau	CHF	2 308 646 644

#### Commentaire

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale un dividende brut pour l'exercice 2011 de CHF 8,00 par action. Aucun dividende ne sera versé aux 636 750 actions rachetées destinées à être annulées selon point 3 de l'ordre du jour, ni sur les actions propres détenues par Syngenta SA et ses filiales. Le montant total à verser comme dividende se détermine selon le nombre d'actions ayant droit au versement d'un dividende au 25 avril 2012 et sera adapté en conséquence.

Sous réserve de l'approbation du dividende par l'Assemblée générale, le dividende sera versé le 2 mai 2012 à tous les actionnaires qui détiendront des actions Syngenta à la clôture de la bourse le 25 avril 2012.

## 5 Approbation d'un programme de rachat d'actions

Le Conseil d'administration demande l'autorisation de l'Assemblée générale de racheter des actions jusqu'à 10% du capital-actions de Syngenta SA. Ces actions sont destinées à être annulées; elles ne sont donc pas considérées comme des «actions propres» au sens de l'article 659 du Code suisse des obligations.

### Commentaire

Le programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale en 2008 sera achevé à la fin de l'année 2012. Le Conseil d'administration propose un nouveau programme de rachat d'actions, qui pourra commencer début 2013. Le nombre d'actions dont l'annulation sera proposée ne pourra être arrêté qu'une fois les rachats effectués. Les réductions du capital-actions et les modifications des statuts qui s'ensuivront seront soumises pour approbation aux prochaines Assemblées générales.

## 6 Révision partielle des statuts: Abrogation des dispositions relatives aux apports en nature et à la fusion

Le Conseil d'administration propose d'abroger l'article 34 (Apports) et l'article 35 (Fusion) des statuts.

### Article 34 Apports

Rédaction actuelle

1

En vertu du contrat d'apports daté du 9 novembre 2000, AstraZeneca PLC avec siège social à Londres (GB), a contribué à la Société la totalité des actions nominatives (100 000 au total) à valeur nominale par action de CHF 10.– de Zeneca Agrochemicals Zeta SA, Bâle, pour le prix de CHF 3 000 000 000.–.

Nouvelle rédaction proposée  
 [abrogé]

## Propositions et commentaires

En contrepartie, AstraZeneca PLC reçoit 43 890 186 actions nominatives de la Société à valeur nominale par action de CHF 10.– entièrement libérées, représentant une valeur nominale totale de CHF 438 901 860.–. La différence de valeur entre ce montant et l'apport de CHF 3 000 000 000.– sera comptabilisée dans les réserves générales de la Société.

2

En vertu du contrat du 8 septembre 2000, soumis au droit américain et conclu entre la Société, Syngenta MergerSub Inc., Wilmington, Delaware (USA), et Novartis Agribusiness Holding Inc., Wilmington, Delaware (USA), la Société reçoit en apports de Novartis Agribusiness Holdings Inc., Wilmington, Delaware (USA), la totalité des actions de cette dernière au 12 novembre 2000 pour le prix de CHF 175 000 000.–, d'où il résulte que Novartis Agribusiness Holdings Inc., Wilmington, Delaware (USA), devient détenue en totalité par la Société. En contre-partie – et ceci conformément aux clauses du contrat susmentionné –, des parties tierces, notamment les actionnaires existants de Novartis Agribusiness Holding Inc., Wilmington, Delaware (USA), reçoivent 17 166 099 actions nominatives entière-

ment libérées à valeur nominale par action de CHF 10.– de la Société, représentant un montant nominal total de CHF 171 660 990.–. La différence de CHF 3 339 010.– entre ce montant et le prix mentionné sera comptabilisée dans les réserves générales de la Société.

### Article 35 Fusion

Rédaction actuelle

En vertu du contrat de fusion daté du 3 novembre 2000, la Société reprend par succession universelle la totalité des actifs se montant à CHF 870 776 282.– et la totalité des passifs de CHF 183 776 282.– de Novartis Agri Holding AG, Bâle, soit une valeur comptable nette de CHF 686 791 800.– selon le bilan de fusion du 3 novembre 2000. En contrepartie, les anciens actionnaires de Novartis Agro Holding AG, Bâle, reçoivent 51 498 299 actions nominatives entièrement libérées à valeur nominale par action de CHF 10.– de la Société, soit une valeur nominale totale de CHF 514 982 990.–. La différence de CHF 171 808 810.– entre ce montant et la valeur comptable nette sera comptabilisée dans les réserves générales de la Société.

Nouvelle rédaction proposée  
[abrogé]

### Commentaire

Selon l'article 628 alinéa 4 du Code suisse des obligations, l'Assemblée générale peut abroger, après dix ans, les dispositions statutaires sur les apports en nature ou les reprises de biens. En application analogue des dispositions susmentionnées, l'article sur le contrat de fusion peut également être abrogé.

## Propositions et commentaires

### 7 Elections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose le renouvellement des mandats de Stefan Borgas, David Lawrence et Jürg Witmer pour trois ans chacun ainsi que de celui de Peggy Bruzelius pour un an.

En outre, le Conseil d'administration propose l'élection de Vinita Bali, Gunnar Brock et Michel Demaré en tant que nouveaux membres du Conseil d'administration pour une durée de deux ans chacun.

#### Commentaire

Selon l'article 20 alinéa 1 des statuts de Syngenta SA, la durée du mandat des membres du Conseil d'administration doit être déterminée de manière à ce que, chaque année, un tiers environ des membres du Conseil d'administration soit nouvellement élu, respectivement réélu. De plus, l'article 20 alinéa 3 des statuts prévoit que les membres du Conseil d'administration démissionnent automatiquement après douze années de fonction.

Les mandats de Stefan Borgas, David Lawrence et Jürg Witmer arrivent à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire de cette année. Il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler leurs mandats pour une durée de trois ans chacun.

Peggy Bruzelius accomplira sa douzième et dernière année de fonction en 2013. Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler son mandat pour une durée raccourcie d'un an.

Le Conseil d'administration propose l'élection de Vinita Bali, Gunnar Brock et Michel Demaré en tant que nouveaux membres du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée de deux ans chacun.

### 7.1 Réélection de Stefan Borgas

Le Conseil d'administration propose la réélection de Stefan Borgas en tant que membre du Conseil d'administration pour une durée de trois ans.

#### Commentaire

Stefan Borgas est membre non exécutif du Conseil d'administration depuis 2009 ; il est également membre de l'Audit Committee. Son mandat actuel arrive à échéance lors de l'Assemblée générale du 24 avril 2012. Il se tient à disposition pour renouveler son mandat pour une durée de trois ans.

Stefan Borgas a été Chief Executive Officer de Lonza de juin 2004 jusqu'à janvier 2012. Avant de rejoindre Lonza, il a occupé pendant 14 ans plusieurs postes à responsabilité auprès de BASF Group, notamment dans les divisions Fine Chemicals et Engineering Plastics aux Etats-Unis, en Allemagne, en Irlande et en Chine. Il est membre du Conseil d'administration de scienceindustries et de la Swiss-American Chamber of Commerce. Il est aussi Président de l'Association Suisse de Management (ASM).

Il est titulaire d'un diplôme en Business Administration de l'Université de Sarrebruck et d'un MBA de l'Université de Saint-Gall.

### 7.2 Réélection de Peggy Bruzelius

Le Conseil d'administration propose la réélection de Peggy Bruzelius en tant que membre du Conseil d'administration pour une durée d'un an.

#### Commentaire

Peggy Bruzelius est membre non exécutif du Conseil d'administration de Syngenta depuis la fondation de la Société ; elle est aussi Présidente de l'Audit Committee. Son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire du 24 avril 2012. Elle se tient à disposition pour renouveler son mandat pour une durée raccourcie d'un an.

## Propositions et commentaires

Peggy Bruzelius est actuellement Présidente du Conseil d'administration de Lancelot Holding AB. En outre, elle est Vice-présidente du Conseil d'administration d'Electrolux AB et membre du Conseil d'administration de Husqvarna AB, Akzo Nobel NV, Axfood AB et Diageo plc. Peggy Bruzelius est membre de la Royal Swedish Academy of Engineering Sciences. Auparavant, elle était Executive Vice President de la SEB-bank (1997-1998) et Chief Executive Officer de ABB Financial Services (1991-1997).

Peggy Bruzelius est titulaire d'un Master of Science de la Stockholm School of Economics et est docteur honoris causa de la même université.

### 7.3 Réélection de David Lawrence

Le Conseil d'administration propose la réélection de David Lawrence en tant que membre du Conseil d'administration pour une durée de trois ans.

#### Commentaire

David Lawrence est membre non exécutif du Conseil d'administration depuis 2009; il est également membre du Corporate Responsibility Committee et Président du Science and Technology Advisory Board. Son mandat actuel arrive à échéance lors de l'Assemblée générale du 24 avril 2012. Il se tient à disposition pour renouveler son mandat pour une durée de trois ans.

David Lawrence a été Head of Research & Development de Syngenta du 1<sup>er</sup> septembre 2002 à fin septembre 2008. Préalablement, David Lawrence était Head Research & Technology Projects de Syngenta de 2000 à 2002. Auparavant, il était Head International R&D Projects de Zeneca Agrochemicals, où il avait au préalable occupé divers postes scientifiques dirigeants. Il était membre du UK Foresight Lead Expert Group on Food and Farming. Actuellement, il est membre du BBSRC Council et du UK Industrial Biotechnology Leadership Team. Il est aussi membre du Conseil d'administration de Rothamsted Research, de Plastid AS et du UK Biosciences Knowledge Transfer Network, dont il préside l'Industrial Biotechnology Group.

Il est titulaire d'un MA et d'un doctorat en pharmacologie chimique de l'Université d'Oxford.

#### 7.4 Réélection de Jürg Witmer

Le Conseil d'administration propose la réélection de Jürg Witmer en tant que membre du Conseil d'administration pour une durée de trois ans.

##### Commentaire

Jürg Witmer est membre non exécutif du Conseil d'administration depuis 2006. Le Conseil d'administration l'a nommé Vice-Président en 2009. Il est aussi membre du Chairman's Committee et du Compensation Committee. Son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire du 24 avril 2012. Il se tient à disposition pour renouveler son mandat pour une durée de trois ans. Sous réserve de son élection par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration l'a confirmé comme Vice-Président lors de sa séance du 7 février 2012.

Jürg Witmer est actuellement Président du Conseil d'administration de Givaudan SA et de Clariant SA. Dès 1978 il a occupé divers postes auprès de Roche, tout d'abord au département juridique et ensuite dans différentes positions, entre autres comme assistant du CEO, comme General Manager de Roche Far East à Hong Kong, Head of Corporate Communications et Public Affairs au siège de Roche à Bâle et comme General Manager de Roche en Autriche. Par la suite, il est devenu Chief Executive Officer de Givaudan Roure (1999) et finalement Président du Conseil d'administration de Givaudan (2005).

Jürg Witmer est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Zurich et d'un diplôme d'Etudes internationales de l'Université de Genève.

## Propositions et commentaires

### 7.5 Election de Vinita Bali

Le Conseil d'administration propose l'élection de Vinita Bali en tant que nouveau membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée de deux ans.

#### Commentaire

Vinita Bali est depuis 2005 Managing Director et Chief Executive Officer de Britannia Industries, le leader indien en produits alimentaires coté en bourse. Elle est aussi membre du Conseil d'administration de Titan Industries et Piramal Glass ainsi que du Global Diversity and Advisory Council de Novartis International.

Ella a commencé sa carrière en Inde auprès de Tata Group et s'est ensuite jointe à Cadbury India. Par la suite, elle a travaillé pour Cadbury au Royaume-Uni, au Nigeria et en Afrique du Sud. Dès 1994 elle a occupé divers postes à responsabilité au marketing et comme membre de la direction auprès de The Coca-Cola Company aux Etats-Unis et en Amérique latine, où elle a été nommée Directrice Corporate Strategy en 2001. Par la suite, elle a rejoint le groupe Zyman comme Directrice Business Strategy Practice aux Etats-Unis.

Vinita Bali est titulaire d'un MBA du Jamnalal Bajaj Institute of Management et d'un diplôme Bachelor de l'Université de Delhi.

### 7.6 Election de Gunnar Brock

Le Conseil d'administration propose l'élection de Gunnar Brock en tant que nouveau membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée de deux ans.

#### Commentaire

Gunnar Brock est Président du Conseil d'administration de Stora Enso, Mölnlycke Health Care et Rolling Optics. Il a travaillé pendant de nombreuses années pour le groupe Tetra Pak, entre autres en Asie, Australie et en Europe, avant de retourner – après une période comme Président et Chief Executive Officer de Alfa Laval – comme Président du groupe Tetra Pak au siège principal en Suisse. De 2002 à 2009, il a été Président et Chief Executive Officer du groupe Atlas Copco.

Gunnar Brock est titulaire d'un MBA de la Stockholm School of Economics.

### **7.7 Election de Michel Demaré**

Le Conseil d'administration propose l'élection de Michel Demaré en tant que nouveau membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée de deux ans.

#### **Commentaire**

Michel Demaré est Chief Financial Officer d'ABB depuis 2005 ; il a aussi été, entre fin 2008 et mars 2011, Président de Global Markets d'ABB. Entre février et septembre 2008 il a été acting Chief Executive Officer d'ABB. Auparavant, il a été Chief Financial Officer Europe de Baxter International Inc. Il a rejoint Baxter en 2002 après 18 ans auprès de Dow Chemical Company, où il a occupé différentes positions comme Treasury et Business Chief Financial Officer en Europe (y compris la Suisse) et aux Etats-Unis. Il est Vice-Président du Conseil d'administration d'UBS et membre du Conseil de fondation de l'IMD à Lausanne.

Michel Demaré est titulaire d'un MBA de la Katholieke Universiteit à Leuven.

### **8 Election de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose de mandater Ernst & Young SA comme organe de révision de Syngenta SA pour l'exercice 2012.

## Renseignements pratiques

### **Droit de vote**

Les actions inscrites au registre des actionnaires en date de jeudi 19 avril 2012 à 18 h 00 donnent droit au vote lors de l'Assemblée générale 2012.

### **Participation en personne / Cartes d'entrée**

Les cartes d'entrée et le matériel de vote seront expédiés sur demande à partir du 28 mars 2012. La réception en temps utile est garantie pour toute demande reçue jusqu'au 19 avril 2012. En cas de changement à court terme du nombre d'actions avec droit de vote, la carte d'entrée ainsi que le matériel de vote peuvent être corrigés avant l'ouverture de l'Assemblée générale au guichet «GV-Büro».

### **Octroi de procuration**

Conformément à l'article 14 alinéa 2 des statuts de Syngenta SA, les actionnaires ne pouvant participer personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter par leur représentant légal, un autre actionnaire titulaire de droits de vote, un représentant dont les pouvoirs sont fixés dans une directive concernant les «Nominees» ou dans une convention avec un «Nominee», par le représentant institutionnel, le représentant indépendant ou un représentant dépositaire.

Pour octroyer procuration en faveur d'un des représentants susmentionnés, nous vous prions de remplir et signer le formulaire de procuration ci-joint. L'élaboration à temps est garantie pour toute demande reçue jusqu'au 19 avril 2012.

Les représentants dépositaires au sens de l'article 689d du Code suisse des obligations sont priés de déclarer à Syngenta SA le nombre d'actions qu'ils représentent le plus tôt possible, mais au plus tard avant l'ouverture de l'Assemblée générale ordinaire au guichet «GV-Büro» situé dans le Centre des Congrès de la Foire de Bâle.

## Rapport de gestion

Le Rapport de gestion 2011 se compose :

- du rapport annuel (« Annual Review » en anglais ou « Jahresbericht » en allemand) qui comprend également le rapport « Corporate Responsibility »
- du rapport de gouvernance d'entreprise, qui contient aussi le rapport sur les rémunérations (« Corporate Governance and Compensation Report » en anglais ou « Corporate Governance und Entschädigungsbericht » en allemand)
- du rapport financier (« Financial Report », en anglais uniquement)

Le Rapport de gestion 2011 peut être consulté à partir du 14 mars 2012 sur [www.syngenta.com](http://www.syngenta.com) ou au siège de la Société à Bâle, Schwarzwaldallee 215.

L'envoi des rapports commandés aura lieu dès le 14 mars 2012. Les actionnaires peuvent renoncer à, modifier ou annuler leur commande en tout temps par téléphone (+41 58 399 6133) ou par e-mail ([syngenta.aktienregister@sag.ch](mailto:syngenta.aktienregister@sag.ch)). Pour des motifs de protection de l'environnement, nous n'expédions pas de rapports sans commande préalable.

## Informations concernant le déroulement de l'Assemblée générale

- L'Assemblée générale se tiendra en allemand et partiellement en anglais, avec traduction simultanée en allemand, anglais et français. Les écouteurs seront distribués à l'entrée de la salle.
- L'appareil nécessaire au vote électronique sera remis lors du contrôle d'entrée, au guichet de validation. Les actionnaires qui quittent la salle pendant l'Assemblée générale sont priés de rendre leur matériel de vote ainsi que l'appareil de vote électronique au guichet de validation.
- Les actionnaires qui souhaitent prendre la parole sont priés de s'inscrire avant l'ouverture de l'Assemblée générale au guichet des orateurs (« Wortmeldeschalter ») situé dans la salle.
- Le jour de l'Assemblée générale, nous invitons les actionnaires à visiter l'exposition de Syngenta située au foyer du Centre des Congrès de la Foire de Bâle. Avant l'Assemblée générale, nous servons dès 8 h 30 du café ainsi que des croissants. A l'issue de l'Assemblée générale, nous offrirons une collation.

## Renseignements pratiques

### **Transport**

Sur présentation de la présente brochure ou de la carte d'entrée à l'Assemblée générale, l'aller au et le retour du Centre des Congrès de la Foire de Bâle sont gratuits sur le réseau des transports en commun BVB/BLT (arrêt de tram « Messeplatz », lignes 2 ou 6). Au parking « Messe Basel », des places de stationnement gratuites sont disponibles; le ticket d'entrée au parking peut être échangé contre un ticket de sortie gratuit au guichet de validation.

**Adresse de contact**

Syngenta SA  
Shareholder Services  
Case postale  
CH-4002 Bâle

**Renseignements généraux**

T +41 61 323 9492 / +41 61 323 1286  
F +41 61 323 5461  
E [shareholder.services@syngenta.com](mailto:shareholder.services@syngenta.com)

**Commandes de rapports de gestion  
(voir Renseignements pratiques,  
Rapport de gestion)**

T +41 58 399 6133  
E [syngenta.aktienregister@sag.ch](mailto:syngenta.aktienregister@sag.ch)

*Bringing plant potential to life*